



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIÉNAVY

L'an deux mille vingt-cinq, le sept mars, à dix-neuf heures trente, se sont réunis, en mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Diénay, sous la présidence de Monsieur André LIOTARD, Maire de Diénay, dûment convoqués le trois mars 2025.

Présents : Mesdames Marianne GOBERT, Sandrine LENEUF, Marie-Jeanne HUGUENIN, Stéphanie DALLO, Messieurs André LIOTARD, Daniel BOUILLER, Jean-Paul DIOTTE-FERNET et Julien CONRAUX.

Le secrétariat a été assuré par Madame Marianne GOBERT.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal du 7 février 2025. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte rendu.

N°08-2025 OBJET : CONVENTION ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRETIEN VOIRIE

Monsieur le Maire indique que, comme tous les trois ans, il convient d'adhérer au Groupement de commandes organisé par la COVATI qui nous permet de pouvoir participer à l'appel d'offres global et de pouvoir solliciter une entreprise directement pour des travaux d'entretien, tels que marquage au sol, entretien de fauchage, point-à-temps, etc ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer au Groupement de commande d'entretien de voirie
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

N°09-2025 OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PIZZAÏOLO

Monsieur le Maire indique que, jusqu'ici, le pizzaïolo ne bénéficiait pas d'autorisation d'occupation du domaine public. Comme il a cédé son activité, c'est l'occasion de rectifier ce manque avec son remplaçant. Le Maire présente la Convention à signer qui sera d'une durée d'un an renouvelable, sans participation financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accepter les termes de la convention d'occupation du domaine public,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à en régler les effets.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

La séance est levée à vingt heures trente

La secrétaire de séance,
Marianne GOBERT

Le Maire,
André LIOTARD